

Département de l'Ain
 Arrondissement de
 NANTUA
 Canton de PONT D'AIN

COMMUNE DE SERRIERES-SUR-AIN
COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux,
 le 29 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de SERRIERES-SUR-AIN, dûment convoqué, s'est réuni à la
 mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOULMÉ, Maire.

Convocation du 22 mars 2022.

Présents : BOULMÉ Jean-Michel, Maire
 PROYART Marie-Thérèse, MARTINET Christine, BATAILLE Jérémy, Adjoint
 VUILLERMOZ Marie-Claire, WASILEWSKI Margareth, Conseillères,
 OLIVIER Romain, FAZILLEAU Jean-Marie, Conseillers

Absente excusée :
 ARBEZ Marie-Juliette, donnant procuration à Christine MARTINET,

Absent non excusé :
 BARDET Ludovic

Secrétaire de séance : Madame Margareth WASILEWSKI.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente.

**DELIBERATION N° 02 - 2022 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU
 BUDGET PRINCIPAL**

Le compte de gestion est présenté par le Maire qui explique :

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, du trésorier de Pont d'Ain-Poncin, selon une présentation analogue à celle du compte administratif tenu par Monsieur le Maire, principal ordonnateur des dépenses et recettes communales.

Ainsi, au titre de l'année 2021, les résultats de clôture du compte de gestion du Trésorier de Pont d'Ain-Poncin ont été arrêtés comme suit :

2021		Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2020	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Budget Principal	Section de fonctionnement	359 361.48 €	- 191 924.59 €	167 436.89 €
	Section d'investissement	83 252,80 €	- 88 540.05 €	- 5 287.25 €
	Budget total	442 614.28 €	- 280 464.64 €	162 149.64 €

Ce compte de gestion arrêté par le Trésorier de Pont d'Ain-Poncin, visé et certifié conforme par l'ordonnateur dans sa globalité n'appelle ni observations particulières, ni réserves de sa part.

Il est soumis à l'approbation des membres de l'assemblée délibérante :

- Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021 tel que présenté ci-dessus.

DELIBERATION N° 03 - 2022 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif est présenté par Marie-Thérèse PROYART, Adjointe au Maire qui explique :

Le compte administratif est le reflet des dépenses et des recettes réalisées sur l'année 2021.

Les résultats du compte administratif du budget principal de la commune arrêtés comme suit sont concordants avec le compte de gestion dressé par le receveur Municipal.

Considérant que le compte administratif 2021 du budget principal fait apparaître, au 31/12/2021, le résultat de clôture suivant :

2021		Recettes 2021	Dépenses 2021	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2020	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Budget Principal	Section de fonctionnement	199 333.03 €	391 257.62 €	359 361.48 €	- 191 924.59 €	167 436.89 €
	Section d'investissement	21 080.28 €	109 620.33 €	83 252.80 €	- 88 540.05 €	-5 287.25 €
	Budget total	220 413.31 €	500 877.95 €	442 614.28 €	- 280 464.64 €	162 149.64 €

Soit un résultat d'exercice 2021 de **- 280 464.64 €**.

Le résultat de clôture de l'exercice 2021 est de **162 149.64 €**.

Le Conseil Municipal, après que le Maire ait quitté la salle, approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 tel que présenté ci-dessus.

DELIBERATION N° 04 - 2022 AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal après avoir entendu les résultats du compte administratif 2021, procède à l'affectation des résultats comme suit :

DECIDE d'affecter à l'unanimité :

-Au 002, en section de FONCTIONNEMENT en RECETTES :130 602.08 €

-Au 001, en section d'INVESTISSEMENT en DEPENSES : 5 287.25 €

-Au 1068, en section d'INVESTISSEMENT en RECETTES : 36 834.81 €

DELIBERATION N° 05 - 2022 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022 DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, son vote des taux pour 2021 comme suit :

Taxes foncières sur les propriétés bâties (TFPB) = 24.59 %
Taxes foncières sur les propriétés non bâties (TFNPB) = 30.50 %

CONSIDERANT que la commune entend se donner les moyens de poursuivre son programme d'équipements sans non plus augmenter la pression fiscale il demande aux membres du conseil de délibérer pour les nouveaux taux 2022.

VU l'exposé du Maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2022, ci-dessous repris

Taxes foncières sur les propriétés bâties (TFPB) = 24.59 %
Taxes foncières sur les propriétés non bâties (TFNPB) = 30.50 %

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire, de remplir et signer l'état n° 1259 en fonction des taux votés.

DELIBERATION N° 06 - 2022 SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des demandes et en avoir délibéré :

DÉCIDE à l'unanimité des membres d'attribuer diverses aides et **VOTE** les montants suivants :

ADAPA	50.00 €
ADMR 2 Vallées	50.00 €
AFM Téléthon	50.00 €
AFSEP (sclérose en plaque)	20.00 €
Docteur Clown	50.00 €
Ecole Poncin (autres sorties)	60.00 €
Ecole Poncin (si classe découverte en Haute Loire)	90.00 €
Restaurants du cœur	60.00 €
MFR 4 Vallées (école 1 élève)	30.00 €
PEP 01	20.00 €
SOU DES ECOLES PONCIN	100.00 €
UDAF	20.00 €

TOTAL SUBVENTIONS **600.00 €**

DELIBERATION N° 07 - 2022 BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire présente et fait lecture des différents articles du budget primitif 2021 qui reprend les résultats 2020 du budget principal et qui s'équilibre ainsi :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	302 488.53 €	302 488.53 €
INVESTISSEMENT	107 551.01 €	107 551.01 €
TOTAUX	410 039.54 €	410 039.54 €

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur ce projet de budget et à le voter par chapitre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

APPROUVE le Budget Principal pour l'exercice 2022 tel qu'il est présenté ci-dessus.

DELIBERATION N° 08 - 2022 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le compte de gestion du budget annexe eau et assainissement est présenté par Marie-Thérèse PROYART, Adjointe au Maire qui explique :

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, du trésorier de Pont d'Ain-Poncin, selon une présentation analogue à celle du compte administratif tenu par Monsieur le Maire, principal ordonnateur des dépenses et recettes communales.

Ainsi, au titre de l'année 2021, les résultats de clôture du compte de gestion du Trésorier de Pont d'Ain-Poncin ont été arrêtés comme suit :

2021		Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2020	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Budget Annexe Eau et Assainissement	Section de fonctionnement	-154 346,74 €	168 875.28 €	14 528.54
	Section d'investissement	71 430,77 €	41 032.73 €	112 463.50
	Budget total	-82 915.97 €	209 908.01 €	126 992.04

Ce compte de gestion arrêté par le Trésorier de Pont d'Ain-Poncin, visé et certifié conforme par l'ordonnateur dans sa globalité n'appelle ni observations particulières, ni réserves de sa part.

Il est soumis à l'approbation des membres de l'assemblée délibérante

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021 tel que présenté ci-dessus.

DELIBERATION N° 09 - 2022 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le compte administratif du budget annexe eau et assainissement est présenté par Marie-Thérèse PROYART, Adjointe au Maire qui explique :

Le compte administratif est le reflet des dépenses et des recettes réalisées sur l'année 2021. Aucune modification n'est possible. Les résultats du compte administratif du budget annexe eau et assainissement de la commune arrêtés comme suit sont concordants avec le compte de gestion dressé par le receveur Municipal. Considérant que le compte administratif 2021 du budget annexe eau et assainissement fait apparaître, au 31/12/2021, le résultat de clôture suivant :

2021		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice 2021	Résultat 2020 reporté	Résultat de clôture
Réalisation	Section de fonctionnement	259 684.68 €	90 809.40 €	168 875.28 €	-154 346,74 €	14 528.54 €
	Section d'investissement	255 580.00 €	214 547.27 €	41 032.73 €	71 430,77 €	112 463.50 €
	Budget total	515 264.68 €	305 356.67 €	209 908.01 €	- 82 915.97 €	126 992.04 €

Soit un résultat d'exercice 2021 de **209 908.01 €**. Le résultat de clôture de **126 992.04 €**

Le Conseil Municipal, après que le Maire ait quitté la salle, approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 tel que présenté ci-dessus.

DELIBERATION N° 10 - 2022 AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal après avoir entendu les résultats du compte administratif 2021, procède à l'affectation du résultat comme suit :

DECIDE d'affecter à l'unanimité :

-Au 002, en section de FONCTIONNEMENT en RECETTES : 14 528.54 €

-Au 001, en section d'INVESTISSEMENT en RECETTES : 112 463.50 €

DELIBERATION N° 11 - 2022 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente et fait lecture des différents articles du budget primitif 2022 qui reprend les résultats 2021 du budget eau et assainissement et qui s'équilibre ainsi :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	106 188.67 €	106 188.67 €
INVESTISSEMENT	250 792.90 €	250 792.90 €
TOTAUX	356 981.57 €	356 981.57 €

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur ce projet de budget et à le voter par chapitre.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents

-APPROUVE le budget primitif Eau et Assainissement pour l'exercice 2022 tel qu'il est présenté ci-dessus

DELIBERATION N° 12 – 2022 DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS - BUDGET PRINCIPAL

Madame la trésorière de Pont d'Ain-Poncin informe la commune qu'il est nécessaire de prévoir les créances irrécouvrables sur le budget 2022, pour un montant de 260.37 euros à l'imputation 6817 concernant des créances en instances depuis 2020. Ces redevances restent à ce jour insolubles malgré les différentes relances de la trésorerie.

Cette provision pour 2022 est constituée à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimée à partir d'éléments d'information communiqués par le comptable public.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** la prévision sur le budget 2022 à l'imputation 6817 pour la somme de 260.37 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DELIBERATION N° 13 – 2022 DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Madame la trésorière de Pont d'Ain-Poncin informe la commune qu'il est nécessaire de prévoir les créances irrécouvrables sur le budget 2022, pour un montant de 642.00 euros à l'imputation 6817 concernant des créances en instances entre 2012 et 2021. Ces redevances restent à ce jour insolubles malgré les différentes relances de la trésorerie.

Cette provision pour 2022 est constituée à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimée à partir d'éléments d'information communiqués par le comptable public.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** la prévision sur le budget 2022 à l'imputation 6817 pour la somme de 642.00 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

• Intervention de Madame Christine MARTINET :

- Les travaux d'assainissement rue de la fruitière ont repris.

- Le parterre devant l'église sera remis au propre avec du géotextile et des cailloux et pourra servir de terrain de boule.

- Les poubelles actuellement placées en début de la rue de la Fruitière serait déplacées vers le bac à chevaux. A confirmer.

- Elle informe le Conseil qu'il serait souhaitable que la commune adhère à une association de protection des animaux afin que soit prise en charge une partie de la stérilisation des chats errants sur la commune et ce afin de réduire leur prolifération.

• Intervention de Monsieur le Maire :

- Concernant les poubelles, l'agent technique construira un « enclos », pour plus de propreté.

Il propose de créer une commission hygiène et sécurité pour traiter de sujets comme les poubelles et le ou les défibrillateurs.

Demander un devis pour la maintenance d'un défibrillateur.

- Il fait ensuite un compte rendu de la dernière réunion du 28/03/2022 concernant les travaux des STEP.

Un chemin sera créé pour descendre la tondeuse entre la STEP de SERRIERE et la route.

- Il fait ensuite le compte rendu de sa réunion avec Monsieur JEANDEMANGE au sujet de la voirie communale et intercommunale, en insistant sur la route du Lac.

- Puis il explique aux membres du Conseil comment fonctionne l'allocation de compensation.

• Intervention de Monsieur Jérémy BATAILLE :

Il fait un compte rendu de la dernière réunion voirie à la CCRAPC en attirant l'attention sur le fait que des compromis au niveau de la commune seront à faire.

Par exemple, la rue Gros Pierre est en attente.

Il informe le Conseil de différents problèmes de voirie sur la commune :

- Une flaque d'eau se forme sous le Pont de SERRIERES, lorsqu'il pleut.

Il prend contact avec BRUNET TP pour remédier au problème surtout que des travaux de réfection de la chaussée sont prévus pour cet été.

- Deux regards ne fonctionnent plus sur la route du Berthiand à hauteur de l'entrée de la commune – Route de SERRIERES, problème dû aux réfections de voiries.

Le département se charge de résoudre le problème.

- Une vanne incendiée et un ballon anti bélier seront changés à la station de pompage d'ANGINE + voir avec le contrat SFR si les messages d'alarme sont illimités ou non.

Il termine par le local poubelles du cimetière. La rénovation est presque terminée, il reste la porte à poser et la lasure à passer.

• Intervention de Madame Marie-Thérèse PROYART :

- Elle fait un compte rendu de la dernière réunion de la CCRAPC relatives au devenir des déchetteries sur le périmètre de la communauté des communes.

Il serait peut-être question d'avoir une seule déchetterie avec la mise en place d'alternatives.

Madame PROYART a émis le souhait de garder la déchetterie de PONCIN pour les dépôts de déchets verts et les encombrants.

- Elle indique le prix du portage des repas à domicile augmentera au 1^{er} juillet prochain et passera de 9,70 euros à 10,30 euros pour pallier à l'augmentation des charges.

- Par ailleurs, les toilettes automatiques route du Lac dysfonctionnent. Le syndicat mixte est prévenu.

Ce dernier répond par la négative à la demande de rajouter des poubelles supplémentaires route du Lac, car l'entretien et le ramassage se font toutes les semaines, donc inutile.

- L'entreprise SOBECA est intervenue pour la pose des candélabres Place des Ecoles et rue Gros Pierre.

- Elle informe le Conseil de la nécessité de remettre un panneau d'affichage à MERPUIS.

A voir avec Jérémy BATAILLE pour son emplacement et en profiter éventuellement pour placer également la boîte aux lettres de la poste et les poubelles au même endroit.

Prochain conseil municipal Mardi 10 mai 2022 à 20h.

La séance est levée à 22h41.

Secrétaire de séance :

Madame Margareth WASILEWSKI
Conseillère